

MAIRIE DE PARIS



DÉCLARATION COMMUNE

UNE NOUVELLE COOPÉRATION

ENTRE

LA VILLE DE PARIS,

LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

ET

L'ASSOCIATION

DES MAIRES RURAUX DE FRANCE,

POUR

**LA RÉSILIENCE ET LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES**

DÉCLARATION COMMUNE

Une nouvelle coopération entre la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et l'Association des Maires Ruraux de France, pour la résilience et la transition écologique des territoires

Le développement des villes et des campagnes s'est longtemps poursuivi séparément, selon l'idée que le rural et l'urbain relevaient de contextes économiques, culturels et sociaux différents. Cette vision est à l'origine d'un éloignement des parisiens de la ruralité, et inversement, alors même que l'histoire de Paris est marquée par la culture paysanne. Selon l'INSEE, plus de 95% de la population vit sous l'influence des villes (étalement urbain, modes de vie, mobilités), et $\frac{3}{4}$ des bassins de vie français sont ruraux (les communes rurales représentent plus de 75% du territoire métropolitain). Mais les influences sont réciproques : **villes, métropoles et territoires ruraux sont interconnectés, et aspirent à développer de nouvelles réciprocités.**

Ces 50 dernières années ont connu un urbanisme qui se revendiquait de la modernité mais qui a malheureusement parfois oublié l'Homme, en particulier les personnes les plus fragiles. Sans renier les acquis réels des « Trente Glorieuses » qui ont apporté un confort certain, on assiste aujourd'hui au développement de difficultés nouvelles consécutives de la concentration dans les villes et les métropoles. Par ailleurs, la préservation des terres agricoles, notamment par la rénovation du bâti ancien et la lutte contre l'étalement urbain, est devenu un objectif partagé. **La recherche soutenue des équilibres territoriaux doit être la clé d'une conception urbaine renouvelée qui reste politiquement, financièrement et méthodologiquement à inventer.**

Tous les territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux, doivent faire face aux enjeux majeurs du siècle que sont la réduction des inégalités (économiques, sociales, territoriales), la lutte contre le dérèglement climatique et l'adaptation à ses conséquences, notamment les événements extrêmes, les migrations climatiques, la préservation des ressources ou encore l'amélioration de la qualité de l'air. Et **aucun territoire ne peut, seul, apporter des solutions qui répondent à tous ces enjeux.** Il y a aujourd'hui une obligation à dialoguer. Il s'agit, au lieu d'opposer les territoires, de les réconcilier par des objectifs et des projets communs.

La Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et l'Association des Maires Ruraux de France considèrent que l'avenir des territoires urbains et ruraux est commun, et s'engagent à définir les contours d'un **pacte de coopération territoriale pour la résilience des territoires.** Il implique d'identifier des méthodes, actions et outils qui leur permettront de valoriser la complémentarité des dynamiques urbaines et rurales, de partager les expertises et des ressources, et de co-construire des stratégies « gagnant-gagnant ». Il s'agit, en effet, de mobiliser les compétences concentrées pour les rendre utiles aux démarches de développement des communes rurales.

Depuis la communication de la Maire de Paris au Conseil de Paris de Février 2015, le travail de la Ville pour une alimentation durable et une agriculture urbaine créatrice de nouveaux liens urbains-ruraux, d'autres actions sont conduites par la Ville : plan d'alimentation durable, développement des circuits courts, du compost, de la méthanisation, etc.

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de résilience de Paris, votée au Conseil de Paris le 25 septembre 2017 et à laquelle la Métropole du Grand Paris et l'Association des Maires Ruraux de France ont contribué, penser les solutions au-delà des frontières administratives est apparu indispensable pour apporter des solutions efficaces aux défis identifiés.

Créée il y a moins de deux ans, la Métropole s'est résolument engagée pour concrétiser la transition écologique et la mise en résilience du territoire dont elle a la responsabilité que ce soit à travers le lancement de l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale le 23 juin 2017 pour favoriser un développement territorial équilibré et soutenable, la signature avec l'Etat, le 19 janvier 2017, d'un Pacte métropolitain d'innovation sur la résilience qui associe les intercommunalités limitrophes de la Métropole ou le financement de la réouverture de la Bièvre.

Par cette déclaration commune, les trois parties s'engagent dans le programme de travail suivant :

- Dès l'automne 2017, un **diagnostic des enjeux prioritaires** sera conduit et partagé, notamment avec le soutien du réseau « 100 Resilient cities » créé par le Fondation Rockefeller et dont la Ville de Paris est membre depuis 2015.

- Dans le même temps, **plusieurs groupes de travail seront organisés**, à la recherche de solutions communes pour, par exemple, renforcer la résilience du système alimentaire, améliorer la gouvernance de l'énergie, diminuer les déplacements pendulaires grâce au télétravail et au développement du coworking, protéger la ressource en eau, réduire les risques d'inondation et d'étiage à l'échelle du bassin versant (à l'instar du travail engagé par la Métropole du Grand Paris avec les EPCI du bassin versant de la Seine dans le cadre de sa compétence en matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »), offrir des perspectives d'intégration et d'insertion socioprofessionnelle, de développement économique notamment par le tourisme, ou encore de fabrication locale comme avec la filière agro-matériaux. Ces thématiques seront partagées avec les associations départementales de l'Association des Maires Ruraux de France et définies au regard d'autres démarches menées ailleurs en France.

- Dès 2018, des **premières actions pilotes** seront mises en œuvre et comprendront, par exemple, l'installation d'activités pour préserver les zones humides du bassin versant de la Seine, des accords pour la solidarité énergétique, la culture, le numérique, la valorisation des territoires ruraux auprès des entreprises parisiennes, des démonstrateurs déployés en milieu rural ou encore l'installation de centres de coworking dans les communes rurales, et d'autres pistes à définir lors d'une première rencontre.

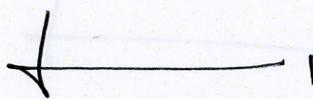
L'objectif est de parvenir à la signature d'un **pacte de coopération territoriale pour la résilience et la transition écologique des territoires** à l'automne 2018.

À Paris, le mercredi 4 octobre 2017

Anne HIDALGO
Maire de Paris



Vanik BERBERIAN
Président de l'Association
des Maires Ruraux de France



Daniel GUIRAUD
Vice-président
de la Métropole du Grand Paris

